



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'évolution du salariat en agriculture

Pierre Delorme

Abstract

Before opening the discussion on agricultural workers, precise information through statistical data should be given about the nature and the distribution of the employments, the evolution of salaries and their level compared to those of the industrial sector. The gap between these salaries is of common knowledge, but what is less known is the progressive filling of this gap in certain areas these last years.

Résumé

Avant de confronter les points de vue sur le salariat agricole, il est nécessaire, à l'aide de statistiques, de préciser la nature et la répartition des emplois, l'évolution des salaires et leur niveau par rapport à ceux du secteur industriel. Le décalage des rémunérations est bien connu ; ce qui l'est moins, c'est le début de rattrapage du niveau des salaires agricoles dans certaines régions depuis quelques années.

Citer ce document / Cite this document :

Delorme Pierre. L'évolution du salariat en agriculture. In: Économie rurale. N°67, 1966. pp. 3-24;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1966.1916>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1966_num_67_1_1916

Fichier pdf généré le 08/05/2018

L'EVOLUTION DU SALARIAT EN AGRICULTURE

par Pierre DELORME
Administrateur à l'I.N.S.E.E.

Avant de confronter les points de vue sur le salariat agricole, il est nécessaire, à l'aide de statistiques, de préciser la nature et la répartition des emplois, l'évolution des salaires et leur niveau par rapport à ceux du secteur industriel. Le décalage des rémunérations est bien connu ; ce qui l'est moins, c'est le début de rattrapage du niveau des salaires agricoles dans certaines régions depuis quelques années.

THE EVOLUTION OF THE AGRICULTURAL WAGE-EARNING CLASS

Before opening the discussion on agricultural workers, precise information through statistical data should be given about the nature and the distribution of the employments, the evolution of salaries and their level compared to those of the industrial sector. The gap between these salaries is of common knowledge, but what is less known is the progressive filling of this gap in certain areas these last years.

EFFECTIF DES SALARIES AGRICOLES

Lorsqu'il est question de salarié agricole, il est indispensable de préciser la signification donnée à ce terme. En effet le salarié agricole est défini de plusieurs manières et à chaque définition correspond une documentation statistique particulière.

Salariés assujettis au régime agricole des assurances sociales

D'après la législation en vigueur, sont assujettis au régime agricole des assurances sociales les salariés travaillant :

- dans une exploitation agricole ou forestière de quelque nature qu'elle soit ;
- dans une entreprise de battage et travaux agricoles ;
- dans un atelier d'artisan rural n'occupant pas plus de deux ouvriers de manière permanente ;
- dans les groupements professionnels agricoles régulièrement constitués (coopératives agricoles, syndicats agricoles, caisses de mutualité sociale agricole, caisses d'assurances et de réassurances mutuelles agricoles, caisses de crédit agricole mutuel, chambres d'agriculture, etc...

— en outre, certains petite métayers sont assimilés aux salariés agricoles.

Notons qu'un salarié déjà immatriculé dans un autre régime de sécurité sociale doit l'être également au régime agricole s'il vient à travailler même temporairement dans une entreprise relevant de ce régime.

Les étrangers résidant en France sont assujettis dans les mêmes conditions que les travailleurs français. Il en est de même pour les travailleurs immigrés temporaires.

A cette définition du salarié agricole correspondent des statistiques établies par les caisses de Mutualité sociale agricole. Ces statistiques indiquent pour chaque année le nombre trimestriel moyen d'assurés ayant cotisé, quel que soit le nombre de jours pour lesquels ils ont cotisé.

Une telle moyenne doit en principe, par son mode de calcul, être inférieure au nombre de salariés ayant cotisé au cours de l'année. Ainsi deux salariés distincts, l'un ayant cotisé les 6 premiers mois de l'année, l'autre les 6 derniers mois, comptent pour une seule unité en moyenne trimestrielle. En sens inverse certains salariés temporaires, en nombre réduit d'ail-

leurs, travaillent sans cotiser, s'ils sont couverts des risques sociaux du fait de leur conjoint ou s'il s'agit d'étrangers en situation irrégulière. En outre, comme signalé plus haut, certains petits métayers cotisent comme salariés. Il semble cependant que ces causes de sur-estimation et de sous-estimation ne puissent se compenser, et nous considérerons le chiffre fourni par les Caisses comme une borne inférieure du nombre réel de salariés ayant travaillé au cours de l'année considérée dans un établissement relevant du régime social agricole.

Salariés de la catégorie socio-professionnelle « salariés agricoles »

Lors des enquêtes de type démographique (recensement de population, enquêtes sur l'emploi) les individus sont classés en catégories socio-professionnelles caractérisant de manière synthétique à la fois le métier exercé et la façon dont il est exercé (salarié, employeur, aide-familial, etc...)

On distingue en général dans les exploitations agricoles quatre types d'emplois :

— emplois permanents à temps plein qui peuvent occuper une personne régulièrement à temps plein tout au long de l'année ;

— emplois permanents à temps partiel qui peuvent occuper une personne régulièrement tout au long de l'année mais à temps partiel seulement (2 jours par semaine par exemple) ;

— emplois saisonniers qui correspondent à l'exécution de travaux spécifiques bien déterminés et limités dans le temps (binage des betteraves, vendanges, repiquage du riz, fenaison, moisson, etc...) ;

— emplois occasionnels offerts au gré des besoins sans aucune régularité ni sécurité d'emploi.

Pour occuper ces emplois, on rencontre différents types de salariés :

— les emplois permanents à temps plein sont normalement occupés par des salariés qui consacrent tout leur temps à l'agriculture ;

— les emplois permanents à temps partiel peuvent être occupés soit par des personnes n'exerçant pas d'autre activité (il s'agira alors le plus souvent de femmes, d'hommes âgés ou de salariés à capacité professionnelle réduite) ; soit par des personnes titulaires d'un autre emploi agricole et qui consacrent ainsi tout leur temps à l'agriculture mais chez plusieurs exploitants ; soit par des personnes exerçant en outre une activité non agricole ;

— les emplois saisonniers et occasionnels peuvent être occupés par des personnes travaillant uniquement dans l'agriculture mais chez différents employeurs. Ces salariés journaliers sont alors rarement occupés à temps plein toute l'année.

Certains salariés ont plusieurs activités saisonnières complémentaires (tourisme et agriculture par exemple), d'autres exercent leur activité principale

dans un secteur différent et travaillent dans l'agriculture durant leurs congés (salariés de l'industrie, étudiants) ; enfin, de petits exploitants agricoles s'embauchent comme salariés sur d'autres exploitations. Cependant pour des travaux importants demandant une qualification particulière tels que repiquage du riz ou binage des betteraves, des équipes de travailleurs sont embauchées qui proviennent de plus en plus de pays étrangers notamment Espagne et Portugal.

Pratiquement on trouve dans la catégorie « salariés agricoles » les personnes qui se considèrent comme telles, cette notion étant liée principalement au fait que la matière traitée est de nature végétale ou animale. L'affiliation aux assurances sociales agricoles peut également avoir une influence sur les déclarations, notamment pour les salariés des artisans ruraux.

Salariés travaillant dans la branche d'activité collective « agriculture-forêt »

Dans les enquêtes de type démographique les personnes ayant un emploi peuvent être également classées selon l'activité économique de l'établissement où elles ont leur emploi (cf. nomenclature des activités économiques, Imprimerie nationale, 1959). Nous pouvons alors prendre en considération les salariés travaillant dans les établissements relevant des catégories forêt, culture, production animale, activités annexes de l'agriculture. La catégorie forêt correspond pour l'essentiel aux exploitations forestières. Les catégories culture et production animale correspondent aux exploitations agricoles.

Les activités annexes de l'agriculture regroupent les entreprises et coopératives de battage, travaux agricoles, stockage, conditionnement, insémination, etc...

Dans les tableaux du recensement 1962 la catégorie regroupée agriculture-forêt comprend en outre le service des eaux et forêts.

Si l'on considère l'ensemble des salariés de cette branche d'activité on constate qu'ils se répartissent non seulement dans la catégorie socio-professionnelle « salariés agricoles » mais également dans celle des ouvriers, manœuvres, employés de bureau, etc...

Inversement il existe des salariés agricoles dans la plupart des activités économiques. Aussi pour étudier les statistiques de type démographique sera-t-il préférable dans la mesure du possible de répartir les salariés à la fois selon la catégorie socio-professionnelle et l'activité économique.

Salariés des exploitations agricoles

Les enquêtes du type recensement de l'agriculture ou enquêtes de structure des exploitations agricoles, saisissent uniquement des salariés travaillant dans les exploitations agricoles, à l'exclusion des exploitations forestières, des activités annexes de l'agriculture, etc... Même, pour l'enquête structure de 1963, ont été éli-

minés les salariés des exploitations agricoles dont l'emploi n'était pas directement lié à l'activité agricole (employés de bureau, comptable, etc....).

D'autre part les salariés ne sont saisis que par l'intermédiaire de l'exploitation. Pour les salariés travaillant dans plusieurs exploitations, il y aurait donc des doubles comptes. Aussi est-ce habituellement la notion d'emploi offert qui est utilisée dans ce type d'enquête.

Toutefois pour les emplois occupés par des salariés travaillant chez un seul exploitant, il y a coïncidence, entre les dénombrements d'emplois et les dénombrements d'individus. C'est le cas habituel pour les emplois permanents à temps plein. Au contraire pour les emplois temporaires il n'y a plus coïncidence. Ainsi, outre la limitation du champ aux seules exploitations agricoles, la méthode elle-même nécessite une interprétation particulière des statistiques disponibles.

Les statistiques de type démographique

Volume des effectifs

Nous disposons des recensements démographiques de 1954 et 1962 ainsi que des enquêtes sur l'emploi d'octobre 1960, octobre 1962 et de quelques résultats de mars 1963, octobre 1964 et mars 1965.

Les tableaux I et II sont extraits du recensement de la population de 1962. Le tableau I donne la répartition des salariés de la catégorie socio-professionnelle « salariés agricoles » selon l'activité économique. Le tableau II donne la répartition des salariés exerçant leur activité dans l'agriculture selon les différentes catégories professionnelles.

Les tableaux III et IV sont issus des recensements de population de 1954 et 1962. Ils indiquent la répartition des salariés de l'activité regroupée « Forêt-Agriculture » selon l'activité économique et la catégorie socio-professionnelle. En fait seules les marges de ces tableaux sont extraits des résultats des recensements. Les chiffres figurant dans les cases ont été estimés en effectuant une répartition proportionnelle, sauf pour les agents des eaux et forêts qui ont tous été classés à une catégorie socio-professionnelle autre que « salarié agricole ».

A la lecture de ces tableaux on peut constater que sur les 820.000 « salariés agricoles » ayant un emploi, 770.000 travaillent dans l'agriculture et 700.000 dans l'activité « culture-élevage » qui correspond aux exploitations agricoles au sens usuel du terme. Par contre ces mêmes exploitations agricoles emploient 55.000 personnes d'une autre catégorie socio-professionnelle.

Evolution des effectifs

En nous limitant aux salariés de la catégorie socio-professionnelle « salariés agricoles » nous pouvons utiliser simultanément les statistiques des recensements de population et celles des enquêtes sur l'emploi afin d'étudier l'évolution des effectifs.

Dans le tableau V nous avons fait figurer outre les renseignements bruts fournis par les recensements et les enquêtes sur l'emploi certaines estimations obtenues en prolongeant la tendance observée entre les recensements de mars 1954 et mars 1962.

Ces séries de chiffres appellent les commentaires suivants :

— l'enquête emploi d'octobre 1960 est totalement indépendante des autres statistiques. Au contraire les enquêtes 1962-63 et 1964-65 ont pu être corrigées d'une grande partie de l'erreur aléatoire par utilisation des résultats du recensement de 1962 pour l'échantillon de ménages soumis aux enquêtes (1).

— les estimations obtenues par les enquêtes sur l'emploi correspondent à deux époques distinctes de l'année : mars et octobre, or, l'emploi agricole subit des variations saisonnières telles que l'emploi au mois d'octobre est sensiblement plus élevé qu'au mois de mars du fait des travaux saisonniers qui ont lieu à cette époque : vendanges principalement.

— les évaluations figurant sur la deuxième ligne du tableau V pour mars 1963 et 1965, ont été obtenues en prolongeant la tendance d'évolution des effectifs observée entre les recensements de 1954 et 1962. Les chiffres indiqués pour octobre 1960, octobre 1962, octobre 1964 sont déduits des chiffres de mars 1960, mars 1963 et mars 1965 par application d'un coefficient saisonnier de 1,3 pour les femmes et 1,1 pour les hommes (cf. ci-dessous).

Mouvement saisonnier.

Les rapports d'effectifs en octobre et en mars d'après les enquêtes sur l'emploi figurent ci-dessous.

— pour les hommes :

octobre 1962	octobre 1964
_____ = 1,13	_____ = 1,09
mars 1963	mars 1965

— pour les femmes :

octobre 1962	octobre 1964
_____ = 1,32	_____ = 1,29
mars 1963	mars 1965

Les chiffres obtenus en 62-63 et 64-65 sont voisins et montrent que le mouvement saisonnier est plus sensible pour les femmes que pour les hommes.

Comparaison des recensements et des enquêtes sur l'emploi.

Si l'on compare les résultats de l'enquête emploi d'octobre 62 mars 63 avec les chiffres évalués à partir des recensements on constate une bonne con-

(1) Voir à ce sujet le compte-rendu de l'enquête sur l'emploi d'octobre 1962 (études et conjoncture, N° 4, avril 1965).

cordance pour les femmes qui ne se retrouve pas pour les hommes. L'accélération du rythme de diminution ne peut suffire à expliquer cette différence et l'on doit admettre que les estimations des effectifs de salariés agricoles, de sexe masculin principalement, obtenus par les enquêtes sur l'emploi sont inférieures aux estimations que l'on aurait pu obtenir à la même époque par un recensement démographique. Il s'agit d'une constatation valable également pour d'autres catégories de population active et tenant vraisemblablement aux méthodes d'enquête et d'échantillonnage.

Evolution des effectifs.

Nonobstant les considérations évoquées plus haut, l'utilisation simultanée des recensements et des enquêtes sur l'emploi permet de saisir l'évolution des effectifs de salariés agricoles.

Ainsi entre les deux recensements, le taux de diminution est de 3,6 % par an pour les hommes, et 6,9 % pour les femmes.

Les enquêtes emploi indiquent entre octobre 62 et octobre 64 un taux de diminution annuel de 7,1 % pour les hommes et 14,8 % pour les femmes. Entre mars 1963 et mars 1965, les mêmes taux sont de 5,7 % pour les hommes et 13,7 % pour les femmes.

Ces deux séries de taux traduisent incontestablement une accélération du rythme de diminution des effectifs de salariés agricoles. Une partie de cette accélération provient des salariés membres de la famille comme nous le verrons ci-dessous. La méthode d'enquête elle-même conduit parfois à une légère perte de population active entre deux enquêtes successives (notamment entre octobre 62 et octobre 64). Il n'en demeure pas moins que l'on peut conclure avec une probabilité d'erreur suffisamment faible à une accélération du rythme de diminution des salariés agricoles au cours de ces dernières années.

Salariés membres de la famille

Les enquêtes sur l'emploi sont les seules à donner une estimation du nombre de salariés agricoles membres de la famille de leur employeur.

Les résultats bruts des enquêtes d'octobre 1962 et octobre 1964 sont donnés dans le tableau VII.

Nous constatons que le rythme de diminution est plus rapide pour les salariés membres de la famille que pour les autres. En effet, par l'institution de l'Assurance Maladie des Exploitants Agricoles les avantages d'une immatriculation en tant que salarié au régime des Assurances Sociales se sont estompés.

Il y a donc là une explication, mais non la seule, de l'accélération du rythme de diminution que l'on a constatée plus haut.

En se limitant aux salariés non membres de la famille le rythme annuel de diminution entre octobre 62 et octobre 64 est encore de 6,2 % pour les hommes et 11,7 % pour les femmes.

Les statistiques agricoles

Comme indiqué plus haut les statistiques agricoles fournissent principalement des dénombremments d'emplois dans les exploitations agricoles.

Nous disposons d'une part des résultats du Recensement Général de l'Agriculture de 1955 et d'autre part des résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles réalisée en 1963 par le Ministère de l'Agriculture.

En 1955, on a distingué trois sortes d'emplois :

- les emplois occupés par des salariés ayant consacré tout leur temps à l'exploitation ;
- les emplois occupés par des salariés n'ayant consacré qu'une partie de leur temps à l'exploitation ;
- les emplois occupés par des salariés saisonniers.

En 1963, on a distingué :

- les emplois permanents à temps plein ;
- les emplois permanents à temps partiel ;
- les emplois saisonniers ou occasionnels.

En outre des distinctions ont été faites selon l'activité hors exploitation des titulaires de ces emplois.

Nous devons noter quelques différences dans ces définitions. En 1963 la notion d'emploi permanent à temps plein correspondait arbitrairement à une durée de 300 jours de travail par an. Au contraire, en 1955, la notion de temps complet était laissée à l'appréciation de l'enquêteur ; il est très vraisemblable que parmi les emplois à temps complet il s'en trouve qui correspondent à moins de 300 jours et la moyenne générale de durée de ces emplois doit être inférieure à 300 jours (dans les calculs qui suivent nous l'avons prise égale à 280 jours).

D'autre part en 1955 la rubrique 2 comprend à la fois des emplois permanents à temps partiel et des emplois occasionnels.

Dans l'un comme dans l'autre cas les salariés membres de la famille sont éliminés. En 1963 les salariés occupant des emplois non directement liés à la production agricole ont également été éliminés tandis que dans les emplois saisonniers ou occasionnels figurent des emplois occupés soit par des personnes non salariées (membres de la famille ou autres), soit par des salariés d'une entreprise de travaux agricoles à laquelle l'exploitant a eu recours.

Le tableau VI indique les résultats de ces deux enquêtes. Le tableau VII est issu de l'enquête 1963.

Les statistiques de migration

En matière agricole les migrations permanentes ou temporaires de main-d'œuvre revêtent une grande ampleur. En effet à l'occasion de travaux saisonniers de forts contingents de main-d'œuvre étrangère viennent occuper des emplois en France.

On peut distinguer des migrations régulières et des migrations clandestines.

Les migrations régulières sont enregistrées à l'office national d'immigration au moment où elles se produisent. Mais en même temps sont enregistrées un certain nombre de régularisations. A cause de ces régularisations les statistiques de l'office national d'immigration ne correspondent pas exactement au nombre de gens entrés en France une année déterminée.

Notons encore qu'à partir de l'année 1960 les vendangeurs sont inclus dans les statistiques alors qu'ils n'y figuraient pas auparavant.

Les tableaux VIII et IX retracent les mouvements migratoires de salariés travaillant dans des exploitations agricoles ou forestières selon la nationalité.

Ces tableaux font apparaître une progression sensible des mouvements migratoires concernant des salariés saisonniers. Les pays fournisseurs de cette main-d'œuvre sont essentiellement l'Espagne, l'Italie et le Portugal. Mais il faut noter que les immigrations de saisonniers italiens sont en régression tandis que celles des portugais connaissent une forte progression.

Statistiques des caisses de Mutualité sociale agricole

Comme indiqué plus haut les caisses de Mutualité Sociale Agricole fournissent des statistiques du nombre trimestriel moyen d'assurés cotisants.

Les chiffres figurent dans le tableau X.

Essai de synthèse des différentes statistiques

Après avoir étudié séparément les différentes sources statistiques concernant les effectifs de salariés agricoles, et malgré la diversité des champs couverts, on peut essayer de regrouper ces différents chapitres pour en dégager l'articulation interne.

Effectif total des salariés agricoles

Dans le tableau XI nous avons tenté de dresser un bilan d'ensemble des effectifs de salariés agricoles valable pour l'année 1962 puisque c'est pour cette année que l'on dispose du maximum d'informations.

Ce tableau est constitué pour certaines rubriques d'évaluations très grossières obtenues par différence, aussi convient-il d'interpréter ce tableau en *ordre de grandeur*. C'est pourquoi tous les chiffres ont été largement arrondis.

Evolution des effectifs

Pour résumer les considérations sur l'évolution des effectifs développées au moment de l'étude des statistiques de type démographique, nous avons dressé deux graphiques retraçant en indice les évolutions constatées entre les deux recensements et entre les deux séries d'enquêtes sur l'emploi.

Le graphique I retrace l'évolution des effectifs masculins et le graphique II l'évolution des effectifs féminins.

Caractéristiques de structure de la population des salariés agricoles

Répartition par âge

Les tableaux XII et XIII donnent la répartition par âge et sexe des salariés agricoles au recensement de population de 1954 et à celui de 1962.

On constate entre ces deux époques un glissement de la pyramide des âges vers les âges les plus élevés.

Répartition par régions

Le tableau XIV indique la répartition des salariés agricoles par régions de programme en 1954 et 1962 ainsi que la variation en pourcentage entre ces deux époques.

Le tableau XV indique les quantités de travail fournies aux exploitations agricoles par les travailleurs salariés en 1955 et 1963.

Conclusion

A l'issue de cette revue des différentes statistiques on peut dégager les tendances qui semblent prépondérantes dans l'évolution passée et probable du salariat agricole.

La diminution des effectifs est importante et semble même s'accélérer ces dernières années. Cette évolution se répartit inégalement selon les régimes et les catégories d'activité.

Il semble notamment que cette évolution touche principalement les salariés des exploitations agricoles tandis que dans les activités annexes de l'agriculture les effectifs se maintiennent et même s'accroissent.

Par région le mouvement de diminution affecte principalement le Nord et le Bassin Parisien, la Bretagne, et à un degré moindre la Bourgogne et la Région Lyonnaise. Il y a dans ces régions conjonction de la présence d'une activité industrielle importante susceptible de fournir des emplois tandis que parallèlement l'agriculture s'équipe en matériel. La Bretagne représente ici un cas particulier dû, semble-t-il à l'importance de l'effectif de main-d'œuvre agricole qui s'y trouvait.

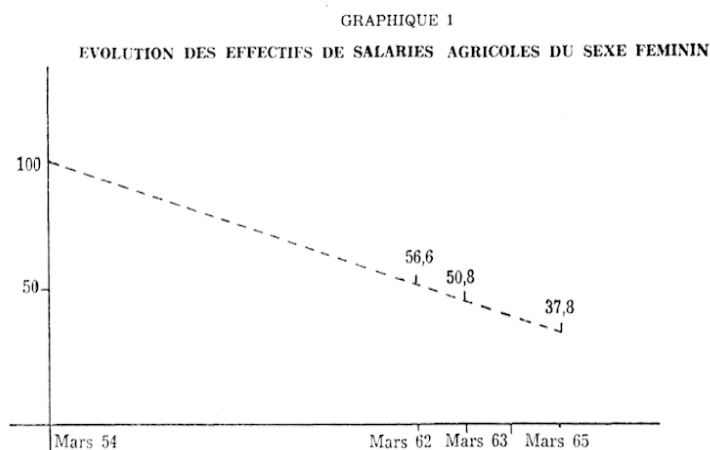
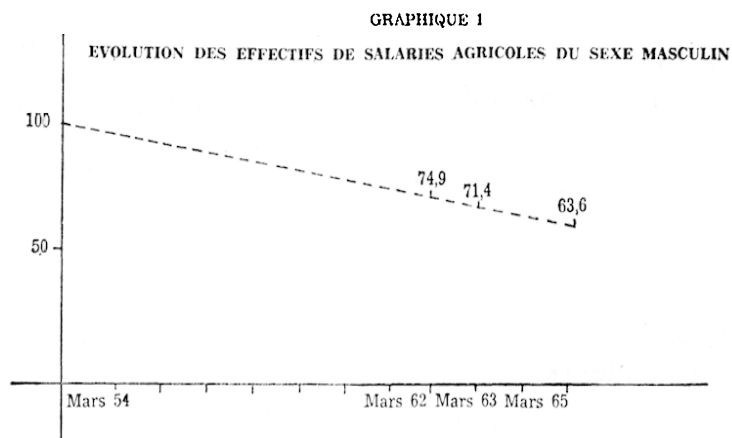
Au contraire le mouvement a moins d'ampleur d'une part dans les régions moins favorisées par l'expansion industrielle et où l'agriculture a conservé un caractère plus traditionnel et d'autre part dans les régions où des cultures particulières (vigne, riz, fruits) nécessitent l'emploi d'une main-d'œuvre importante.

Si l'on compare les pyramides d'âges, on constate un vieillissement traduisant le fait que ce sont souvent les ouvriers agricoles les plus jeunes et les plus qualifiés qui abandonnent la terre. C'est pourquoi l'on rencontre dans les salariés agricoles une proportion croissante de personnes âgées et d'ouvriers à capacité professionnelle réduite.

On peut ajouter encore que le mouvement semble avoir affecté principalement les salariés occupant des emplois permanents, normalement les plus qualifiés, tandis qu'il subsiste encore un fort contingent de salariés journaliers occasionnels en état de sous-emploi plus ou moins apparent.

La réponse à cette diminution de la main-d'œuvre au niveau des exploitations agricoles a pris différentes formes :

- équipement en matériel tout d'abord,
- appel à la main-d'œuvre saisonnière étrangère,
- entraide entre exploitants.



Nota : entre Mars 1962 et Mars 1963 on a utilisé des taux de diminution intermédiaires entre les taux 54/62 et 63/65.

REMUNERATION DES SALARIES AGRICOLES

La principale source d'information sur les salaires en agriculture est une enquête par sondage effectuée chaque année par l'Inspection des Lois sociales en agriculture et l'I.N.S.E.E. auprès de 3.000 exploitants agricoles.

Avant d'examiner ces statistiques, il convient de rappeler les règles et habitudes usuelles qui régissent la formation des salaires en agriculture.

Mode de détermination du salaire

Salaires à l'heure. — Dans ce mode de détermination la somme perçue est directement liée à la durée du travail par l'application d'un taux horaire. Il existe une majoration pour les heures supplémentaires. La majoration habituelle est de 25 %, mais elle peut être de 50 % (travail du dimanche par exemple).

Salaires à la tâche. — Dans ce mode de détermination, le salaire est proportionnel à la quantité de travail fournie indépendamment du temps nécessaire pour l'effectuer. Cette quantité de travail est mesurée en unités physiques (nombre d'hectares travaillés, quantités ramassées, etc...). La rémunération à la tâche s'applique surtout aux travaux de binage et démarrage des betteraves, arrachage des betteraves, entretien de la vigne.

Salaires forfaitaires. — Il s'agit d'une autre forme de salaire au temps dans laquelle la rémunération est fixée forfaitairement pour une durée plus longue que l'heure. Le salaire forfaitaire le plus courant est le traitement au mois mais on trouve en agriculture d'autres formes de salaires forfaitaires correspondant à l'année entière ou des fractions d'année dont les limites sont le plus souvent la St. Michel et la St. Jean. Il s'agit alors de salaires dits « au terme » ou à la métive.

Durée du travail

La durée légale du travail en agriculture n'est pas une durée hebdomadaire. Elle est fixée à 2.400 heures pour l'ensemble de l'année. Cette durée légale est répartie réglementairement au cours de l'année selon les nécessités saisonnières et peut même dépasser les 2.400 heures dans certains départements sur arrêté préfectoral.

Les heures supplémentaires sont effectuées au delà de cette durée légale.

En ce qui concerne la mesure effective de la durée du travail, elle est possible lorsque le salarié est payé à l'heure. Dans ce cas, il existe normalement un décompte effectif du temps de travail. Par contre pour les salariés dont la rémunération est fixée forfaitairement ou à la tâche, le décompte des heures de travail est très difficile à faire et les renseignements obtenus à ce sujet auprès des exploitants agricoles demeurent très approximatifs.

Aussi en raison de cette imprécision sur la durée effective du travail n'est-il pas possible de fournir des statistiques précises sur l'évolution de la durée du travail en agriculture.

Décomposition de la rémunération

En agriculture la fourniture d'avantages en nature est très fréquente et constitue une part importante de la rémunération totale.

Nous pouvons distinguer dans la rémunération totale les éléments suivants :

- 1) rémunération nette en espèces (y compris heures supplémentaires) ;
- 2) avantages en nature ;
- 3) cotisation à caractère social (part ouvrière des assurances sociales agricoles, cotisations pour un régime de retraite complémentaire, cotisation pour allocation chômage) ;
- 4) indemnités ayant un caractère de remboursement de frais (prime de panier, indemnité de transport) ;
- 5) prime à caractère habituel (prime d'ancienneté) ;
- 6) prime à caractère exceptionnel (pourcentage sur la vente d'un animal, etc...) ;
- 7) indemnité compensatrice de congés payés.

Les contrats de travail

Les contrats de travail sont régis par la réglementation générale et par les conventions collectives dans les départements où une telle convention a été étendue par arrêté préfectoral.

En ce qui concerne la rémunération, il existe un seuil minimum fixé par décret : le salaire minimum agricole garanti (S.M.A.G.). Comme le salaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.), le S.M.A.G. s'exprime par un taux horaire différent selon les zones d'abattement de salaire. En outre une évaluation réglementaire du montant journalier de la nourriture et du logement est fixée en même temps que le S.M.A.G.

Les conventions collectives lorsqu'elles existent prévoient également des taux minima différents selon la qualification professionnelle, mais jamais inférieurs au S.M.A.G.. Elles prévoient également la durée du travail, les majorations par heures supplémentaires, les congés, etc...

NIVEAU ET EVOLUTION DES SALAIRES

Lors des enquêtes sur les salaires en agriculture, il est demandé à l'exploitant interrogé d'indiquer le salaire versé au salarié pour le mois d'avril de l'année en cours. Ce salaire comprend normalement les rubriques 1, 3, 4 et 5 énoncées plus haut.

Ces salaires bruts en espèces figurent dans le tableau XVI. En divisant la masse des salaires versés par le nombre d'heures travaillées on obtient un gain horaire moyen. Ces gains figurent dans le tableau XVII.

Ces tableaux concernent les seuls salariés occupant des emplois permanents à temps plein ou à temps partiel et non apparentés à leurs employeurs.

Il faut noter d'autre part que le calcul de ces gains horaires est basé sur la durée du travail déclarée par l'exploitant interrogé. Ce renseignement est parfois fort imprécis.

Les tableaux XVIII et XIX donnent l'importance relative des groupes de salariés distingués dans les tableaux précédents en fonction de leur catégorie professionnelle et du mode de rémunération.

L'évolution des salaires agricoles peut être mesurée par un indice chaîne calculé chaque année à partir des résultats de l'enquête citée plus haut. Cet indice traduit l'évolution d'une année à l'autre du salaire mensuel brut en espèce en supposant fixe la répartition des salariés agricoles par catégorie professionnelle, mode de rémunération et région géographique d'une année à l'autre.

Cet indice figure dans le tableau XX.

On peut également suivre l'évolution des rémunérations à partir de quelques catégories particulières de salariés agricoles. Les renseignements se trouvent dans le tableau XXI.

COMPARAISON AVEC LE SECTEUR INDUSTRIEL

Cette comparaison peut s'effectuer sur le niveau global des salaires et sur son évolution.

Niveau des salaires

La comparaison avec le secteur industriel est assez malaisée du fait que l'on ne dispose pas de renseignements strictement équivalents.

Nous comparerons pour les années 1963 et 1964, le gain horaire moyen calculé pour l'ensemble des ouvriers de l'industrie et du commerce au gain horaire calculé pour les salariés agricoles.

	Industrie et commerce	Agriculture
Avril 1963		2,05
Septembre 1963	3,291	
Avril 1964		2,20
Septembre 1964	3,493	

La comparaison de ces chiffres doit être faite en tenant compte des remarques suivantes :

— la répartition par qualifications est très différente dans les deux populations que l'on compare.

Ainsi trouve-t-on chez les salariés agricoles une proportion non négligeable d'ouvriers à capacité professionnelle réduite percevant une faible rémunération ;

— le gain horaire calculé pour les ouvriers de l'industrie et du commerce porte sur les salariés des entreprises ayant au moins 10 salariés ;

— les méthodes de calcul des gains ne sont pas strictement identiques et certaines primes exceptionnelles peuvent être incluses dans le gain des ouvriers alors qu'elles ont été exclues pour les salariés agricoles ;

— la mesure du temps de travail pour les salariés agricoles est peu précise ;

— les avantages en nature (qui ne figurent dans aucun des gains calculés) constituent une part plus importante du salaire chez les salariés agricoles que chez les ouvriers de l'industrie et du commerce.

Compte tenu de ces remarques il serait hasardeux de vouloir chiffrer avec précision le décalage entre salaires agricoles et salaires industriels. On peut néanmoins affirmer qu'il existe, et qu'il est important. Le décalage existe également entre le S.M.I.G. et le S.M.A.G. (tableau XXII).

Evolution des salaires

Pour comparer l'évolution des salaires dans l'agriculture et dans le secteur industriel nous utiliserons, d'une part l'indice chaîne des salaires agricoles, base 100 en avril 1957 et l'indice du gain horaire moyen des ouvriers, base 100 en septembre 1956. Ces deux indices figurent dans le tableau XXIII.

Nous comparerons d'autre part l'évolution de la rémunération mensuelle brute en espèce de certaines catégories de salariés agricoles (tableau XXI) avec l'évolution des taux de salaires horaires pour quelques catégories professionnelles de l'industrie et du commerce (tableau XXIV).

Bien que les champs couverts et les définitions utilisées ne rendent pas ces séries strictement comparables, on peut néanmoins affirmer que la croissance des salaires agricoles a été un peu plus forte au cours de ces dernières années que celle des salaires industriels.

CONCLUSION

L'analyse des résultats précédents permet de conclure que le niveau global de rémunération des salariés agricoles est inférieur à celui de l'industrie et du commerce bien que le rythme d'augmentation des salaires agricoles paraisse plus élevé.

Ce phénomène doit être analysé compte tenu des situations diverses de l'agriculture française. Dans certaines régions suffisamment prospères, les exploitations agricoles peuvent se permettre de fixer leur main-d'œuvre en accordant des rémunérations équivalentes à celles offertes par le secteur industriel.

Au contraire la rémunération d'un salarié constitue souvent une charge trop lourde pour certaines petites exploitations qui doivent alors se passer de main-d'œuvre ou bien employer des salariés sans qualification, âgés ou à capacité professionnelle réduite payés à bas tarif.

La progression des salaires agricoles est due en grande partie à la conclusion d'accords de salaires entre organisations professionnelles patronales et ouvrières. Ainsi dans la polyculture et la viticulture entre

1950 et 1962, 24 départements ont eu des conventions collectives étendues, 4 ont eu des conventions privées et 25 des accords collectifs de salaires.

Malgré la progression des salaires que l'on a pu constater, le décalage avec le secteur industriel et commercial continue de provoquer une diminution importante des effectifs de salariés agricoles comme on a pu le voir dans la première partie. Mais ce décalage n'est certainement pas la seule cause des départs de salariés agricoles vers le secteur industriel.

TABLEAU I

Répartition des salariés de la catégorie socio-professionnelle « salariés agricoles » selon l'activité économique et le sexe au Recensement de population de 1962.

Activité économique Sexe	Agriculture Forêt	Industrie chimique (2)	Industries alimentaires	Industries du bois et de l'ameublement	Commerces agricoles et alimentaires (gros)	Commerces agricoles et alimentaires (détail)	Autres commerces de gros	Autres commerces de détail	Services domestiques	Services rendus aux particuliers	Administrations publiques	Autres activités	Total salariés ayant un emploi	Sans emploi	Ensemble
Homm.	680.180	1.060	4.680	8.260	5.120	2.800	2.140	940	1.960	6.360	5.400	5.840	724.740	7.600	732.340
Femm.	89.780	100	800	180	740	260	20	80	2.500	480	260	720	95.920	1.340	97.260
Ensemb.	769.960	1.160	5.480	8.440	5.860	3.060	2.160	1.020	4.460	6.840	5.660	6.560	820.660	8.940	829.600

TABLEAU II

Répartition des salariés de la catégorie d'activité « Agriculture et Forêt » selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle au Recensement de la population de 1962

Catégorie socio-professionnelle Sexe	Salariés agricoles	Ingénieurs	Cadres administratifs supérieurs	Cadres administratifs moyens	Employés de bureau	Employés de commerce	Contremaîtres	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés	Apprentis ouvriers	Manœuvres	Personnel de service	Armée Police (2)	Autres catégories	Ensemble
Homm.	680.180	1.460	2.200	2.240	3.800	840	1.500	6.280	14.240	960	9.860	6.020	9.240	540	739.360
Femm.	89.780	80	100	540	5.080	520	100	480	1.000	140	1.400	3.840	20	20	103.100
Ensemb.	769.960	1.540	2.300	2.780	8.880	1.360	1.600	6.760	15.240	1.100	11.260	9.860	9.260	560	842.460

(2) Dans cette catégorie figurent certains agents des eaux et forêts.

TABLEAU III

Répartition des salariés de la catégorie d'activité « Agriculture - Forêt » selon le sexe,
la catégorie d'activité économique et la catégorie socio-professionnelle
(Recensement de population de 1954)

Activités économiques		Catégories socio-professionnelles	Salariés agricoles	Autres catégories socio-professionnelles	Ensemble
Forêt	Hommes		43.860	3.440	47.300
	Femmes		1.370	130	1.500
	Ensemble		45.230	3.570	48.800
Culture Élevage	Hommes		843.220	66.000	909.220
	Femmes		153.970	14.970	168.940
	Ensemble		997.190	80.970	1.078.160
Activités annexes	Hommes		21.920	13.500	35.420
	Femmes		3.660	1.020	4.680
	Ensemble		25.580	14.520	40.100
Eaux et Forêts	Hommes			11.760	11.760
	Femmes			660	660
	Ensemble			12.420	12.420
Ensemble	Hommes		909.000	82.940	991.940
	Femmes		159.000	16.120	175.120
	Ensemble		1.068.000	99.060	1.167.060

TABLEAU IV

Répartition des salariés de la catégorie d'activité « Agriculture-Forêt » selon le sexe,
la catégorie d'activité économique et la catégorie socio-professionnelle
(Recensement de population de 1962)

Activités économiques		Catégories socio-professionnelles	Salariés agricoles	Autres catégories socio-professionnelles	Ensemble
Forêt	Hommes		37.600	2.620	40.220
	Femmes		970	130	1.100
	Ensemble		38.570	2.750	41.320
Culture Élevage	Hommes		617.190	43.210	660.400
	Femmes		85.630	11.830	97.460
	Ensemble		702.820	55.040	757.860
Activités annexes	Hommes		25.390	1.790	27.180
	Femmes		3.180	440	3.620
	Ensemble		28.570	2.250	30.800
Eaux et Forêts	Hommes			11.560	11.560
	Femmes			920	920
	Ensemble			12.480	12.480
Ensemble	Hommes		680.180	59.180	739.360
	Femmes		89.780	13.320	103.100
	Ensemble		769.960	72.500	842.460

TABLEAU V

Effectifs des salariés agricoles ayant un emploi (Catégorie socio-professionnelle - salariés agricoles)

Sources Statistiques	Dates							
	Mars 1954	Octobre 1960	Mars 1962	Octobre 1962	Mars 1963	Octobre 1964	Mars 1965	
Recensement de la population	H. 967.400 F. 169.440 T. 1.136.840		H. 724.740 F. 95.920 T. 820.660					
Évaluations par prolongement de la tendance observée sur les 2 recensements		H. 826.000 F. 134.000 T. 960.000		H. 770.000 F. 114.000 T. 884.000	H. 700.000 F. 88.000 T. 788.000	H. 718.000 F. 96.000 T. 814.000	H. 653.000 F. 74.000 T. 727.000	
Enquêtes sur l'enquête		H. 710.000 F. 126.000 T. 836.000		H. 715.140 F. 118.720 T. 833.860	H. 632.340 F. 89.320 T. 721.660	H. 617.240 F. 86.020 T. 703.260	H. 563.340 F. 66.520 T. 629.860	

TABLEAU VI

Dénombrements d'emplois et quantité de travail correspondante au R.G.A. de 1955 et à l'enquête au 1/10^e de 1963

	1955			1963		
	Nombre d'emplois	Durée moyenne (en jours par an)	Nombre total de jours de travail	Nombre d'emplois	Durée moyenne (en jours par an)	Nombre total de jours de travail
Emplois permanents à temps complet	628.440	280 (3)	175.963.200	294.470	320 (4)	94.230.400
Emplois permanents à temps partiel	314.400	76	23.894.400	176.770	153	27.084.061
Emplois occasionnels				3.807.179 (5)	7	27.587.750
Emplois saisonniers	844.700	21	17.738.700			
Ensemble	1.787.540		217.596.630	4.278.419		148.902.711

(3) Durée évaluée forfaitairement.

(4) Présence d'emplois occupés par des non-salariés ou des salariés d'entreprises de travaux agricoles.

TABLEAU VII

*Répartition des emplois offerts aux salariés agricoles selon la nature de l'emploi
(enquête au 1/10^e - Ministère de l'Agriculture de 1963)*

NATURE DE L'EMPLOI	Nombre d'emplois	Durée moyenne	Nombre de jours de travail
Emplois permanents à temps plein	294.470	320 (5)	94.230.400
Emplois permanents à temps partiel			
— occupés par des personnes n'exerçant aucune activité en dehors de l'exploitation	88.814	186	16.530.990
— occupés par des personnes exerçant une activité agricole en dehors de l'exploitation	80.119	120	9.605.483
— occupés par des personnes exerçant une activité non agricole en dehors de l'exploitation	7.322	122	892.206
— occupés par des personnes exerçant une activité agricole et non agricole en dehors de l'exploitation	515	110	55.382
Emplois saisonniers et occasionnels (6)	3.807.174	7	27.587.750

(5) Durées évaluées forfaitairement.

(6) Présences d'emplois occupés par des non-salariés ou des salariés d'entreprises de travaux agricoles.

TABLEAU VIII

Mouvements migratoires de travailleurs étrangers permanents

Nationalité \ Année	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Espagnols	395	443	1.936	6.333	6.855	4.365	5.767	9.120	8.686	7.513	8.900
Italiens	3.481	3.888	7.286	12.191	8.916	4.363	3.504	3.916	2.022	887	769
Portugais)	432	428	395	847	1.406	699	687	1.443	1.362	1.329	2.583
Autres)						497	425	379	505	756	1.454
Ensemble	4.308	4.759	9.617	19.371	17.177	9.924	10.383	14.858	12.575	10.485	13.706
dont travaillant dans les exploitations forestières				8.764	6.449	2.681	3.312	7.165	5.447	3.381	4.673

TABLEAU IX

Mouvements migratoires des travailleurs saisonniers étrangers

Nationalité \ Année	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960 (8)	1961	1962	1963	1964
Espagnols	1.126	2.876	8.946	15.085	18.355	21.499	68.311	65.119	72.756	85.014	104.731
Italiens	16.649	21.612	28.049	31.061	34.532	32.700	29.747	20.637	12.945	7.209	5.243
Portugais)	8.884	6.691	6.675	5.633	5.343	126	922	1.324	1.361	2.235	3.658
Autres)						4.378	4.518	3.747	2.534	2.147	2.928
Ensemble	26.659	31.209	43.670	51.779	58.230	58.703	103.498	90.827	89.596	96.605	116.560
dont travaillant dans des exploitations forestières				2.138	1.443	1.180	941	818	457	424	342

(7) A partir de 1960 les vendangeurs sont inclus dans ces statistiques.

Tableau XI
Présentation d'ensemble des différentes statistiques

Catégorie socio-professionnelle et activité économique		Salarié agricole et activité économique agricole	Salarié agricole et activité économique non agricole	Activité économique agricole mais catégorie professionnelle différente de salarié agricole	Activité économique non agricole et catégorie socio- professionnelle différente de salarié agricole	Ensemble	
							Nature et Activité du salarié
Affiliation aux Assurances Sociales Agricoles	Salariés des exploitations agricoles	Employés de bureau				15 000	
		Occupant un emploi permanent à temps plein	700 000 (11)		58 000 (11)		300 000 (8)
		Occupant des emplois permanents à temps partiel					135 000 (8)
		Membre de la famille de l'exploitant					100 000 (9)
		Saisonniers et occasionnels				77 000 (14)	300 000 (14)
	Saisonniers étrangers	Non pris en compte au recensement de population				90 000 (10)	
		Salariés des exploitations forestières	38 000 (11)		3 000 (11)		41 000 (11)
	Activités entraînant l'affiliation	Salariés des activités annexes de l'agriculture	32 000 (11)	51 000 (11)	11 000 (11)		147 000 (12)
		Salariés des coopératives agricoles, groupements professionnels, etc...					
		Salariés des artisans ruraux					
Pas d'affiliation aux A.S.A.	Salariés n'entrant pas dans les catégories précédentes						
Salariés cotisants aux A.S.A.						1 160 000 (13)	
Totaux		770 000	51 000	72 000			

Sources des évaluations :

(8) Enquête au 1/10^e du Ministère de l'Agriculture.

(9) Enquêtes sur l'emploi.

(10) Office national d'immigration.

(11) Recensement de population de 1962.

(12) Evaluation des Inspecteurs des Lois Sociales en Agriculture.

(13) Caisses de Mutualité Sociale Agricole (chiffre majoré de 35 %).

(14) Évalué par différence.

TABLEAU X

*Nombre trimestriel moyen d'assurés cotisants
affiliés au régime agricole d'assurances sociales*

Année	Nombre trimestriel moyen	Indice
1954	1.295.774	100
1955	1.294.980	99,9
1956	1.256.430	96,9
1957	1.236.991	95,4
1958	1.209.933	93,3
1959	1.189.992	91,8
1960	1.163.931	89,8
1961	1.143.674	88,2
1962	1.122.345	86,6
1963	1.091.146	84,2

TABLEAU XII

Répartition par âge des salariés agricoles au recensement de population de 1954

Age	Sexe	H O M M E S		F E M M E S	
		Effectifs	%	Effectifs	%
15 - 24 ans		229.440	23	62.640	37
25 - 34 ans		268.860	27	25.040	15
35 - 44 ans		159.180	17	18.360	11
45 - 54 ans		182.840	19	30.980	18
55 - 64 ans		101.280	10	26.200	15
65 et plus		38.940	4	7.760	4
Total		980.540	100	170.980	100

TABLEAU XIII

Répartition par âge des salariés agricoles au recensement de population de 1962

Age	Sexe	H O M M E S		F E M M E S	
		Effectifs	%	Effectifs	%
15 - 24 ans		107.440	14	28.460	29
25 - 34 ans		173.280	24	14.540	15
35 - 44 ans		169.500	23	14.900	15
45 - 54 ans		129.300	18	16.080	17
55 - 64 ans		124.600	17	18.160	19
65 et plus		28.220	4	5.120	5
Total		732.340	100	97.260	100

TABLEAU XIV

Répartition des salariés agricoles par région de programme aux recensements de la population

REGION	Effectifs en 1954	Effectifs en 1962	Variation en %
Nord	45.800	28.600	— 37,6
Picardie	76.900	47.500	— 38,2
Région Parisienne	51.100	34.100	— 33,3
Centre	96.200	63.000	— 34,5
Haute Normandie	45.100	30.000	— 33,5
Basse Normandie	66.000	45.400	— 31,2
Bretagne	80.300	50.900	— 36,6
Pays de la Loire	93.100	70.100	— 24,7
Poitou - Charente	64.700	49.500	— 23,5
Limousin	30.600	23.500	— 23,2
Aquitaine	86.100	68.400	— 20,6
Midi - Pyrénées	61.900	46.300	— 25,2
Champagne	37.600	25.600	— 31,9
Lorraine	19.600	15.900	— 18,9
Alsace	10.900	7.800	— 28,4
Franche-Comté	11.400	7.700	— 32,5
Bourgogne	46.200	31.100	— 32,7
Auvergne	45.400	31.200	— 31,3
Rhône - Alpes	54.700	37.300	— 31,8
Languedoc	83.800	65.900	— 21,4
Provence - Côte d'Azur	47.900	41.400	— 13,6
(moins Corse)			
Ensemble	1.161.100	829.600	— 28,6

TABLEAU XV

Répartition par région de programme de la quantité de travail fournie aux exploitations agricoles par les salariés agricoles

REGION	Quantité de travail en 1955 (millions de journées)	Quantité de travail en 1962-63 (millions de journées)	Variation en %
Nord	10.850	6.660	— 38,6
Picardie	17.110	11.365	— 33,6
Région Parisienne	9.550	4.785	— 49,9
Centre	17.070	11.970	— 30,0
Haute Normandie	9.090	6.175	— 32,2
Basse Normandie	12.560	7.810	— 37,9
Bretagne	13.200	7.740	— 41,4
Pays de la Loire	16.110	10.640	— 34,0
Poitou - Charente	11.370	8.220	— 27,7
Limousin	4.130	2.780	— 32,7
Aquitaine	15.280	11.550	— 14,5
Midi - Pyrénées	11.090	7.110	— 35,9
Champagne	7.525	5.370	— 28,7
Lorraine	3.660	2.155	— 41,3
Alsace	2.535	1.660	— 34,8
Franche-Comté	1.520	750	— 50,6
Bourgogne	8.530	4.820	— 43,6
Auvergne	7.690	5.015	— 34,8
Rhône - Alpes	9.700	5.710	— 41,2
Languedoc	19.720	16.850	— 14,6
Provence - Côte d'Azur	9.310	9.765	+ 4,7
Ensemble	217.600	148.900	— 31,6

TABLEAU XVI

Salaire brut mensuel moyen en espèces au mois d'avril 1964 des salariés occupant un emploi permanent selon le mode de rémunération et la catégorie socio-professionnelle

Unité : francs par mois

Catégorie professionnelle	Mode de rémunération			
	Salarié logé et nourri	Salarié nourri seulement	Salarié logé seulement	Salarié ni logé ni nourri
1 - Personnel de direction	476,36	—	644,22	681,88
2 - Ouvriers qualifiés, maître-valets	410,15	438,03	526,98	555,75
3 - Ouvriers non qualifiés, domestiques de ferme ..	275,98	252,88	409,64	422,85
4 - Ouvrières non qualifiées, servantes de ferme ..	224,41	173,78	254,28	240,36
5 - Jeunes de 14 à 17 ans, ouvriers à capacité professionnelle réduite	135,27	110,27	213,19	170,34
Ensemble	255,94	253,95	452,49	421,60

TABLEAU XVII

Salaire horaire moyen brut en espèces en avril 1964 des salariés occupant un emploi permanent selon le mode de rémunération et la catégorie professionnelle

Unité : francs par heure

Catégorie professionnelle	Mode de rémunération			
	Salarié logé et nourri	Salarié nourri seulement	Salarié logé seulement	Salarié ni logé ni nourri
1 - Personnel de direction	1,70	—	2,73	3,00
2 - Ouvriers qualifiés, maître-valets	1,65	1,76	2,20	2,36
3 - Ouvriers non qualifiés, domestiques de ferme ..	1,15	1,31	1,80	2,01
4 - Ouvrières non qualifiées, servantes de ferme ..	0,95	1,13	1,35	1,52
5 - Jeunes de 14 à 17 ans, ouvriers à capacité professionnelle réduite	0,58	0,60	1,05	0,88
Ensemble	1,07	1,31	1,97	2,20

TABLEAU XVIII

Répartition en (%) des salariés occupant un emploi permanent selon la catégorie professionnelle pour chaque mode de rémunération

Catégorie professionnelle	Mode de rémunération				Tous modes de rémunération
	Logé et nourri	Nourri seulement	Logé seulement	Ni logé ni nourri	
1 - Personnel de direction	1,1		3,3	1,4	1,6
2 - Ouvriers qualifiés	11,8	10,7	40,0	24,8	22,4
3 - Ouvriers non qualifiés, domestiques de ferme ..	53,8	71,8	48,0	51,4	54,5
4 - Ouvrières non qualifiées, servantes de ferme ..	10,6	8,5	5,4	16,6	10,0
5 - Jeunes de 14 à 17 ans, ouvriers à capacité professionnelle réduite	22,7	8,9	3,3	5,8	11,5
Total	100	100	100	100	100

TABLEAU XIX

Répartition (en %) des salariés occupant un emploi permanent selon le mode de rémunération pour chaque catégorie professionnelle

Catégorie professionnelle	Mode de rémunération				Total
	Logé et nourri	Nourri seulement	Logé seulement	Ni logé ni nourri	
1 - Personnel de direction	23,4		58,4	18,2	100
2 - Ouvriers qualifiés	18,5	7,5	51,0	23,0	100
3 - Ouvriers non qualifiés, domestiques de ferme	34,6	20,7	25,1	19,6	100
4 - Ouvrières non qualifiées, servantes de ferme .	37,0	13,4	15,3	34,3	100
5 - Jeunes de 14 à 17 ans, ouvriers à capacité professionnelle réduite	69,1	12,3	8,1	10,5	100
Toutes catégories professionnelles	35,0	15,7	28,6	20,7	100

TABLEAU XX

Année	Indice	Pourcentage d'augmentation annuel
1957	100	
1958	117	17 %
1959	132	13 %
1960	137	5 %
1961	146	6 %
1962	156	6,5 %
1963	176	13 %
1964	197	12 %

TABLEAU XXI

*Salaires bruts mensuels moyens des principales catégories de salariés
depuis 1951*

Indice base 100 : mars 1951

Unité : francs par mois

Date	Domestiques de ferme logés et nourris		Servantes de ferme logées et nourries		Ouvriers qualifiés logés ou non mais non nourris	
	Salaire moyen	Indice	Salaire moyen	Indice	Salaire moyen	Indice
Mars 1951	72	100	58	100	155	100
Mars 1952	93	129	77	132	174	112
Mars 1953	99	139	79	136	192	124
Mars 1954	105	146	81	140	203	131
Mars 1955	113	158	93	161	214	138
Mars 1956	124	173	99	170	240	155
Mars 1957	138	194	112	193	269	174
Avril 1958	167	234	135	232	326	211
Avril 1959	189	264	152	262	342	221
Avril 1960	197	275	161	278	367	237
Avril 1961	206	288	175	302	383	248
Avril 1962	225	313	117	306	410	265
Avril 1963	250	347	198	341	464	299
Avril 1964	276	383	224	386	536	346

TABLEAU XXII

Montant du S.M.I.G. et du S.M.A.G. dans la zone d'abattement nul

Date d'application	Montant du S.M.I.G. à l'heure,	S. M. A. G.		
		Taux horaire	Montant journalier de la nourriture	Montant journalier du logement
1. 9.50	0,78	0,65	2,15	0,10
1. 4.51	0,87	0,725	2,35	0,10
10. 9.51	1,00	0,835	2,70	0,10
8. 2.54	1,15	0,960	2,70	0,10
11.10.54	1,215	1,014	2,70	0,10
4. 4.55	1,26	1,0515	2,70	0,10
1. 8.57	1,3345	1,1140	2,86	0,106
1. 1.58	1,392	1,1615	2,98	0,11
1. 3.58	1,448	1,2085	3,10	0,1145
1. 6.58	1,4925	1,2455	3,20	0,1175
1. 2.59	1,56	1,3020	3,34	0,1225
1.11.59	1,6015	1,337	3,43	0,1250
1.10.60	1,6385	1,368	3,51	0,1275
1.12.61	1,6865	1,408	3,61	0,13
1. 6.62	1,7280	1,4425	3,70	0,135
1.11.62	1,8060	1,51	3,77	0,1375
1. 7.63	1,8820	1,5780	3,90	0,1425
1.10.64	1,9295	1,6180	4,00	0,1450
1. 3.65	1,9680	1,6505	4,08	0,1475
1. 9.65	2,0075	1,6900	4,18	0,1500

TABLEAU XXIII

Dates	Indice d'évolution des salaires agricoles	Indice d'évolution des gains horaires dans l'industrie et le commerce
Septembre 1956		100
Avril 1957	100	
Septembre 1957		
Avril 1958	117	
Septembre 1958		
Avril 1959	132	121,8
Septembre 1959		
Avril 1960	137	129,1
Septembre 1960		
Avril 1961	146	140,3
Septembre 1961		
Avril 1962	156	151,1
Septembre 1962		
Avril 1963	176	163,7
Septembre 1963		
Avril 1964	197	178,1

TABLEAU XXIV

*Indice des taux de salaires horaires (base 100 en Mars 1951)
de quelques catégories professionnelles de l'industrie et du commerce*

Dates	H O M M E S			FEMMES (ensemble)
	Manœuvre ordinaire	Ouvrier qualifié	Ensemble	
Avril 1951	100	100	100	100
Avril 1952	127	129	128	126
Avril 1953	130	133	131	128
Avril 1954	141	139	139	137
Avril 1955	149	145	146	145
Avril 1956	162	161	160	159
Avril 1957	173	174	173	167
Avril 1958	196	199	196	190
Avril 1959	209	211	209	200
Avril 1960	220	225	222	214
Avril 1961	233	243	238	229
Avril 1962	251	263	258	247
Avril 1963	274	288	282	269
Avril 1964	276	312	305	290
Avril 1965	314	331	324	306

DISCUSSION

P. Legendre. — M. Delorme a souligné deux faits qui peuvent sembler contradictoires : d'une part, la diminution (encore accrue depuis 1962) du nombre de salariés agricoles, d'autre part une augmentation des salaires agricoles plus forte que celle qui est constatée au cours de ces dernières années pour les salaires industriels.

N'y a-t-il pas une explication de cette contradiction apparente dans la notion de **besoin en main-d'œuvre agricole** sur laquelle je souhaiterais pour ma part que la S.F.E.R. fit connaître son point de vue.

Il y a d'abord le besoin en main-d'œuvre que l'on pourrait qualifier de « **besoin technique** », c'est-à-dire le nombre de personnes indispensables pour effectuer une production ou un travail déterminé dans une entreprise, abstraction faite des prix de revient.

Il y a ensuite une notion de **besoin en main-d'œuvre** que l'on pourrait qualifier improprement de « **besoin économique** » qui fait intervenir la notion de prix de revient.

Il y a enfin ce que l'on pourrait appeler le **besoin solvable** qui correspond aux possibilités de paiement par l'employeur des salaires et avantages sociaux, de toute nature.

Pour que ces besoins solvables donnent lieu à un recrutement effectif de travailleurs, compte tenu des qualifications nécessaires et des conditions d'emploi (notamment de la durée du contrat) ; il faut que les salaires et autres avantages offerts correspondent à la demande de travail, fonction elle-même de la situation du marché du travail.

Or, dans tous les pays d'Europe Occidentale, nous assistons depuis quelques années à une véritable « fuite » de la main-d'œuvre des emplois considérés comme étant les plus durs ou les plus instables vers des emplois jugés à tort ou à raison comme ne présentant pas de tels inconvénients.

La diminution rapide des effectifs malgré l'augmentation des salaires prouve que les salariés agricoles, et ceux qui sont susceptibles de le devenir ou d'y rester, n'ont pas jugé que l'augmentation des salaires constituerait à elle seule une compensation suffisante aux sujétions qui s'imposent aux travailleurs de la terre.

Cette réaction des principaux intéressés devant la législation et devant les faits est pleine d'enseignement pour l'étude des problèmes que pose le salariat en agriculture, et des solutions qui doivent y être rapidement apportées.

P. Delorme. — La notion de besoin solvable est en effet importante, et il n'est pas douteux que nombre d'exploitants renoncent à employer de la main-d'œuvre qualifiée en raison du coût, trop élevé pour eux.

Lorsque le salaire est pris en considération par un ouvrier dans sa décision de quitter la terre, le niveau absolu comparé aux possibilités offerts par les autres secteurs, semble plus profondément ressenti que la progression dans le passé.

Or, nous l'avons dit, malgré une progression plus rapide, le niveau des salaires reste défavorable à l'agriculture.

P. de Farcy. — L'enquête de 1955 avait donné de précieuses indications concernant la répartition des salariés d'après le type d'exploitation, soit par rapport à la surface, soit en considérant le nombre de salariés employés dans l'exploitation.

Ne serait-il pas possible de publier en annexe de cet exposé les chiffres correspondants pour 1963 ? Ils apporteraient des données précieuses concernant le degré de la concentration en agriculture.

P. Delorme. — Nous avons essayé de saisir la population des salariés agricoles dans son ensemble, indépendamment de la structure des exploitations où ils sont employés.

Néanmoins des renseignements de ce type seront fournis par l'enquête 1963 du Ministère de l'agriculture, et publiés prochainement dans le supplément série « Etudes » au bulletin mensuel de statistique agricole.

M. Lopez. — A-t-on des informations sur la structure des activités connexes à l'agriculture (nature des emplois, données numériques...) ?

P. Delorme. — Malheureusement nous ne disposons que de fort peu de renseignements sur les activités connexes à l'agriculture.

Les recensements démographiques permettent de saisir l'effectif de la population active travaillant dans le secteur d'activité, mais on ne dispose d'aucune source statistique donnant des informations sur la structure de ces entreprises.

M. G. Brown. — Parmi les causes d'exode des salariés, M. Delorme cite la rémunération insuffisante. Ne faudrait-il pas y ajouter ces causes évidentes de déclin :

— la volonté de monter dans l'échelle sociale : être vacher, même mieux payé qu'à l'usine, c'est être à un rang trop bas aux yeux de bien des familles de salariés agricoles ;

— l'ennui éprouvé par les travailleurs agricoles dans des villages dépeuplés : si bien que l'exode engendre l'exode.

P. Delorme. — Il n'est pas douteux que le niveau de rémunération ne constitue pas la cause unique, ni même peut-être la plus importante, du départ des salariés agricoles. Les causes citées par M. Brown paraissent particulièrement importantes, mais relèvent plutôt du domaine sociologique qui sera abordé dans les exposés suivants.

M. D. R. Bergmann. — Peut-on avoir des données sur la parité ou la disparité des salaires, non pas moyens, mais relatifs au groupe des salariés jeunes, à pleine capacité professionnelle, des régions où les possibilités d'emploi industrielles sont abondantes (Nord de Paris, par exemple) ? On dit que, dans ce cas, les taux agricoles et industriels sont voisins. Est-ce vrai ?

P. Delorme. — Pour comparer dans les régions limitées et pour des qualifications particulières les taux de rémunération dans l'agriculture et l'industrie, il faudrait prendre en considération d'une part les tarifs prévus dans les conventions collectives de l'agriculture, et d'autre part les taux moyens de rémunération dans l'industrie. Nous ne nous sommes pas livrés à de telles études particulières. Cependant et de manière tout à fait qualitative, on peut dire, pour reprendre l'exemple du Nord de Paris, que du point de vue agricole il s'agit d'une région assez bien partagée où les exploitations, d'une taille suffisante, peuvent se permettre d'offrir des salaires normaux et ce précisément pour faire face à la concurrence du secteur industriel. Il apparaît donc très vraisemblable que dans de tels cas particuliers les taux agricoles et industriels soient voisins.